



## PROCES-VERBAL - REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 12 MARS 2026

Affiché le 10 AVRIL 2026

Date de la convocation :	5 mars 2026
Date d'affichage de la convocation :	5 mars 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	26
Nombre de conseillers municipaux présents :	19
Nombre d'absents :	7
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre de votants :	22

**Présents** : FORÊT Alain, Maire ; BUSSON Gérard, POMMEREUL Monique, BOISSEL Francis, HUBERT Chantal, LESENECHAL Maurice, BOISSON Virginie, PEUDENIER Michel, Adjoints, MOUTEL Joseph, VANNIER Denis, PRODHOMME Annie, DELIN Nathalie, ROCHELLE Sandrine, MONTEBAULT Anthony, CHEREL Yvonnick, HAMEAU Raphaël, QUESNE Thierry, MAUGATEAU Laure, GENOUVRIER Marie-Christine, conseillers.

**Absents excusés** : BOULANGER Jean-Luc, CHAVOIX Nadine, BOUILLON Muriel, BOULANGER Benjamin (Pouvoir à M. QUESNE) VALLÉE Brigitte (pouvoir à Mme POMMEREUL), CHATAIGNER Eric (pouvoir à M. LESENECHAL).

**Absent** : José CASES BARDINA.

**Secrétaire de séance** : Mme Annie PRODHOMME

### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la dernière réunion,
- SAFER : renouvellement de la convention de mise à disposition des biens situés La Haute Cimette,
- Devis pour travaux au logement situé 1 Impasse de Grenouillet
- Lotissement du Maine : devis pour travaux,
- Syndicat de Voirie : bilan 2025 et budget 2026,
- Organisation des élections municipales,
- Point sur les chantiers en cours,
- Décisions prises par M. le Maire,
- Questions diverses.

### PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION

Les élus approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 19 février 2026.

### SAFER RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES BIENS SITUES AU LIEUDIT LA HAUTE CIMETTE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'historique des conventions

- par délibération en date du 3 septembre 2020 (N° 2020-60) signature d'une convention avec la SAFER pour autoriser la SAFER à louer les terrains cadastrés BE 93,95,97 et 98 pour une surface de **3ha 69a 32ca**, une redevance annuelle de **517.00 €** et pour une durée de 6 ans.

La parcelle BE 93 était louée à M. Philippe CARRÉ mais ce dernier ne souhaite plus l'exploiter.



- par délibération en date du 24 mars 2022 (N) 2022-035) la commune ayant souhaité reprendre à la SAFER la parcelle BE 93, signature avec la SAFER d'un avenant à la convention pour modifier la surface de mise à disposition portée à **3ha 08a 83ca** pour une redevance annuelle de **432.00 €** à compter du 14 mai 2022.

La convention arrivant à échéance le 13 mai 2026, la SAFER sollicite la commune pour la possibilité de renouveler la convention pour une durée de 1 à 6 ans.

Convention non reçue ce jour. Le dossier est mi en attente et sera revu à une prochaine réunion.

### **2026-03-017 DEVIS POUR TRAVAUX AU 1 IMPASSE DE GRENOUILLET**

Le Maire rappelle aux élus que nous avons récupéré le logement communal situé au 1 Impasse de Grenouillet. Des premiers travaux de nettoyage ont été fait par les agents communaux et une société de nettoyage à procéder à une désinfection des locaux. Des travaux de peinture et de sol sont à prévoir.

Monsieur Gérard BUSSON présente les devis de rénovation :

**L'entreprise Multi Services Electricité de BOULANGER Jérôme** pour le remplacement de 3 radiateurs électriques au RDC et réfection silicone douche, suppression moulure et support TV cuisine, création prise TV chambre et nettoyage moteur VMC : **1 843.91 € TTC**

**L'entreprise FC PEINTURE** pour la rénovation totale du logement avec peinture des plafonds, des murs, et des menuiseries extérieures des différentes pièces :

- Séjour/cuisine
- Garage
- Entrée / couloir
- Sanitaires
- Arrière-cuisine
- Cage escalier
- Couloir étage
- Sanitaires étage
- Salle d'eau
- Chambre étage près de la salle de bain
- Chambre étage du fond
- Menuiseries extérieures

Pour un montant de **11 721.18 € HT soit 12 893.29 € TTC**

**Entendu le présent exposé,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- DÉCIDE de réaliser les travaux de rénovation pour permettre une nouvelle location du logement T4,
- **ACCEPTE le devis d'électricité de l'entreprise Multi Services Electricité de BOULANGER Jérôme** pour un montant de **1 843.91 € TTC**,
- **ACCEPTE le devis de l'entreprise FC PEINTURE** pour un montant de **11 721.18 € HT soit 12 893.29 € TTC**,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis pour ces travaux.

### **LOTISSEMENT DU MAINE : DEVIS POUR TRAVAUX COMPLEMENTAIRES**

Le Maire informe les élus que la SAUR, exploitant et Fougères Agglomération doivent réceptionner le poste de refoulement d'assainissement collectif du lotissement LE MAINE mais il s'avère que l'installation n'est pas recevable en l'état.

L'entreprise BONNEAU, sous-traitant MARC SA, est revenue sur place réaliser tous les correctifs sur les éléments prévus au dossier.



Aussi, pour pouvoir se faire valider l'installation en place par la SAUR et Fougères Agglomération, il faut :

- Faire démonter sur place l'armoire de commande électrique, + retour usine,
- Ajouter à l'usine dans cette même armoire un circuit et un départ pour installation d'une prise électrique en mono 230 volts et ajouts de différents voyants de marche,
- Reposer l'armoire électrique sur le site et retester le fonctionnement des installations du poste de refoulement des EU,
- Fournir un pied de potence qui sera à sceller dans la voirie définitive après les constructions.

L'entreprise MARC a transmis un devis de 2 790 € HT soit 3 348 € TTC pour la réalisation de ces compléments sur l'installation.

Sur le marché de travaux de la tranche ferme il reste 4 053,57 € HT, donc on peut valider cette proposition sans recourir à un avenant.

Un rendez-vous de mise au point est prévu sur place **Lundi 23 mars à 9 h 00.**

## **2026-03-018 BUDGET 2026 DU SYNDICAT DE VOIRIE DE FOUGERES NORD ELARGI**

### **Le Maire présente le bilan 2025 des travaux de voirie de LA CHAPELLE-FLEURIGNÉ.**

Le bilan 2025 de frais de gestion est un excédent de **10 408.88 €**

Le bilan 2025 de l'investissement est un déficit de - 16 847.28 €

+ un déficit d'investissement 2024 - 4 795.90 €

+ récupération TVA exercice 2023 1 557.18 €

Soit un montant à reporter en investissement - **20 086.00 €**

#### Les travaux réalisés en 2025 :

Tricouches au LD La Beaujardière : 96 924.00 €

Préparation pour panneaux lumineux : 1 964.45 €

Panneaux priorité à droite et agglomération : 1 659.28 €

-----  
**100 583.73 €**

**Pour la section de fonctionnement au budget primitif 2026** de la commune, le Syndicat de Voirie propose les sommes suivantes :

- frais de travaux : 65 957.63 €
  - frais de gestion : 93 410.32 €
- 159 367.95 €** (186 755.49 € en 2025)

**En section d'investissement du budget 2026,** il est proposé les travaux suivants

Rue de Nazareth – feu récompense 11 322.00 €

Feulavie – élargissement chaussée 12 492.00 €

Feulavie – Modernisation 30 450.00 €

Installation des aires de jeux 48 653.30 €

La Bellandière : 28 322.40 €

La Motte Anger : 30 314.40 €

La Piverdière 12 242.40 €

L'Épinette – modernisation bicouche 14 025.00 €

Travaux divers de voirie : 10 000.00 €

-----  
**Total : 197 821.50 €**

Compte tenu du déficit d'investissement + 20 086.00 €

Récupération de T.V.A. sur l'exercice 2024 - 9 782.57 €

Amortissements - 7 493.03 €

**200 631.90 €**



Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'inscrire la somme de **159 367.95 €** à la section de fonctionnement du budget primitif 2026 de la commune qui se répartie de la façon suivante (article 65548) :

- frais de travaux : 65 957.63 €
  - frais de gestion : 93 410.32 €
- 159 367.95 €**

- **DÉCIDE** d'inscrire la somme de **200 631.90 €** à la section d'investissement du budget primitif 2026 de la commune,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette participation 2026 au Syndicat de Voirie de Fougères Nord Elargi.

M. Francis BOISSEL, adjoint, informe les élus que les travaux réalisés à La Beaujardière ne sont pas satisfaisants. Les travaux ayant été fait en plusieurs fois, les raccordements ne pas acceptables en l'état, se dégradent. Un RDV est fixé avec le directeur du SVFNE et l'Entreprise FTPB pour une reprise ponctuelle des travaux.

### ORGANISATION DES ELECTIONS MUNICIPALES DIMANCHE 15 MARS 2026

**Bureau de vote 1 LA CHAPELLE-JANSON, commune déléguée de LA CHAPELLE-FLEURIGNÉ**

	Président	Assesseur	Assesseur
8 H 00 à 10 H 30	Alain FORÊT	Annie PRODHOMME	Sandrine TOUCHEFEU
10 H 30 à 13 H 00	Alain FORÊT Gérard BUSSON	Anthony MONTEBAULT	Joseph MOUTEL
13 H 00 à 15 H 30	Gérard BUSSON	Nathalie DELIN	Anthnoy MONTEBAULT Marie-Christine GENOUVRIER
15 H 30 à 18 H 00	Michel PEUDENIER	Yvonnick CHÉREL	Denis VANNIER

Personnes présentes au dépouillement : Alain FORÊT, Gérard BUSSON, Michel PEUDENIER, Joseph MOUTEL, Yvonnick CHÉREL Sandrine TOUCHEFEU, Denis VANNIER, Anthony MONTEBAULT, Marie-Christine GENOUVRIER.

**Bureau de vote 2 FLEURIGNÉ, commune déléguée de LA CHAPELLE-FLEURIGNÉ**

	Président	Assesseur	Assesseur
8 H 00 à 10 H 30	Monique POMMEREUL	Brigitte VALLÉE	Thierry QUESNE
10 H 30 à 13 H 00	Virginie BOISSON	Benjamin BOULANGER	Laure MAUGATEAU
13 H 00 à 15 H 30	Eric CHATAIGNER	Francis BOISSEL	Alain FORÊT
15 H 30 à 18 H 00	Maurice LESÉNÉCHAL	Marie-Christine GENOUVRIER	Thierry QUESNE



Personnes présentes au dépouillement : Monique POMMEREUL, Maurice LESÉNÉCHAL, Francis BOISSEL, Virginie BOISSON, Éric CHATAIGNER Thierry QUESNE, Benjamin BOULANGER, Brigitte VALLÉE.

### TRAVAUX EN COURS

**1 rue de Cimette et 2/4 rue du Relais** : les travaux se poursuivent.

**Lotissement La Fromontière** : travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche terminés.

**Travaux au 12 avenue de Bretagne** : en arrêt. La commande des menuiseries extérieures n'a pas été faite dans les délais. Chantier est suspendu.

**Lotissement du Maine** : installations SAUR à achever

Décisions prises par le Maire suivant l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil Municipal n° 2024-01-001 du 11 janvier 2024 donnant délégation de pouvoirs au Maire

#### **DECISION N° 202608**

**Devis ENEDIS du 9 février 2026 concernant la modification de 2 branchements 12 avenue de Bretagne à Fleurigné, commune déléguée de LA CHAPELLE-FLEURIGNÉ.**

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2024-01-001 du 11 janvier 2024 donnant délégation de pouvoirs au Maire alinéa 18,

Vu la proposition de devis ENEDIS du 9 février 2026, N° 7169715201 et N°7169714101, concernant la modification de deux raccordements électriques au 12 avenue de Bretagne à Fleurigné, commune déléguée de La Chapelle-Fleurigné,

Considérant la nécessité de valider les devis,

*Le Maire DÉCIDE* de valider les devis ENEDIS du 9 février 2026, N° 7169715201 et N°7169714101, concernant la modification de deux raccordements électriques au 12 avenue de Bretagne à Fleurigné, commune déléguée de La Chapelle-Fleurigné, pour un montant de

N° 7169715201 branchement complet souterrain 1 337.00 € HT et 1 470.70 € TTC

N° 7169714101 branchement liaison privative 731.00 € HT et 804.10 € TTC

#### **DECISION N° 202609**

**Déclaration d'intention d'aliéner soumis au Droit de Prémption Urbain, 13 rue du Bas Bourg (section AB 194 AB 244 de 710 m2) à La Chapelle-Janson, commune déléguée de LA CHAPELLE-FLEURIGNÉ. DIA 0350622600003**

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2024-01-001 du 11 janvier 2024 donnant délégation de pouvoirs au Maire alinéa 18,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de LA CHAPELLE-JANSON, commune déléguée de LA CHAPELLE-FLEURIGNÉ, mise à jour le 25 juillet 2022 et la délibération du 19 mai 2022 instaurant un Droit de Prémption Urbain,

Vu la demande de déclaration d'intention d'aliéner du 6 mars 2026 transmis par Maître Pauline JOSSELIN, Notaire à FOUGERES (35300) pour les biens situés 13 rue Du Bas Bourg – LA CHAPELLE-JANSON – 35133 LA CHAPELLE-FLEURIGNÉ, cadastrés AB 194 de 522 m2 – AB 244 de 188 m2 et appartenant à M. Erwan FRANDEBOEUF et Audray GAUTHRAY,

Considérant la nécessité d'instruire la demande de DIA,

Le Maire *DÉCIDE* de ne pas exercer son droit de prémption urbain sur ces biens.

### QUESTIONS DIVERSES

- Yvonnick CHEREL est satisfait que la salle des sports de Fleurigné soit nettoyée régulièrement mais il reste encore beaucoup d'eau au sol quand ils viennent s'entraîner. Revoir avec l'entreprise BSF l'origine de ce problème : machine, mode d'entretien,....

- ragondins sur la voie douce

-APEL : **collecte de papier le samedi 11 avril 2026** parking salle Prélude



- Elections municipales : **dimanche 15 mars 2026**
- Prochaine réunion du conseil municipal : élection du Maire et des adjoints : **vendredi 20 mars à 18 h**
- Prochaine réunion du conseil municipal : **jeudi 9 avril 2026**

*En cette fin de mandature, le Maire fait un mot de remerciement à tous les conseillers municipaux qui se sont investis pendant ces 6 dernières années ainsi que les conseillers de Fleurigné qui ont rejoint l'équipe en janvier 2024.*

*Mme Monique POMMEREUL, M. Francis BOISSEL et M. Michel PEUDENIER, adjoints qui terminent leur mandat, prennent la parole également pour remercier M. le Maire et l'ensemble du conseil municipal*

Séance levée à 21 h 30.

**Madame la Secrétaire de séance,  
Mme Annie PRODHOMME.**



**Monsieur le Maire,  
Alain FORÊT.**



